



Embajada de España  
NOUAKCHOTT

**DEMANDE DE VISA**  
**SCHENGEN**

**1.- INFORMATION GÉNÉRALE SUR LE VISA SCHENGEN:**

Le visa Schengen doit être sollicité au Consulat du pays qui sera la principale destination du voyageur.

La possession d'un visa Schengen ne confère pas, en elle-même un droit irrévocable d'entrée dans l'espace Schengen.

Le visa Schengen permet un séjour maximum de 90 jours par semestre.

En aucun cas il n'est possible de rester plus de 90 jours par semestre avec un visa Schengen.

Les dates d'entrée et de sortie du territoire Schengen doivent impérativement être respectées.

**2.-FORMULAIRE DE DEMANDE:**

Les deux formulaires doivent être correctement remplis sur les deux faces: le verso ne doit pas rester incomplet.

Il doit être daté et signé par l'intéressé.

Dans le cas où les données ne sont pas connues, on utilisera une barre transversale.

Le nom du conjoint devra être inscrit même s'il ne voyage pas avec le demandeur.

Les noms des enfants ne seront inscrits que si ceux-ci figurent dans le passeport du demandeur et s'ils voyagent avec ce-dernier.

Les dossiers mal remplis ou incomplets seront retournés à l'intéressé.

**3.- DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LES FORMULAIRES:**

Les documents suivants doivent toujours être fournis, quelque soit le motif du voyage:

- 2 photographies d'identité récentes en couleur sur fond blanc.
- La photocopie du passeport (toutes les pages utilisées doivent être photocopiées).
- Le passeport en vigueur devra avoir une validité supérieure à trois mois par rapport à la date d'expiration du visa sollicité.
- Photocopie du billet d'avion aller et retour ou de la réservation.
- Preuve de disponibilité de logement: réservation d'hôtel ou d'appartement, hébergement chez un particulier, dans ce cas il faudra préciser l'adresse complète ainsi que le nom de la personne qui accueille.
- Autorisation des parents si le demandeur est un mineur voyageant seul avec un passeport individuel.
- Accréditation de la Représentation si le visa est sollicité par une représentation étatique.
- La documentation récente justifiant le type de visa demandé:
  - motif du voyage (affaires, tourisme, etc).
  - les moyens de subsistance durant le séjour.
  - Les documents prouvant l'emploi occupé et les moyens de subsistance en RIM (compte bancaire et attestation)
- Toute autre documentation que l'intéressé considère importante pour la décision.